

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## NOUVELLES DES ETATS-UNIS. (par voie d'Angleterre.)

On a reçu à Liverpool des nouvelles de New York jusqu'au 15 février. Elles annoncent que, par suite de l'influence que M. Quincy Adams exerce sur la chambre des représentants, celle-ci est devenue décidément favorable aux vues du président, pour ce qui regarde des mesures hostiles envers la France, mais que cette disposition guerrière est en quelque sorte paralysée par les résolutions pacifiques du sénat.

Une lettre de New-York, reçue par cette voie, porte : « Notre escadre dans la Méditerranée a reçu l'ordre de se rendre à Gibraltar, pour ne pas s'exposer à une séquestration dans un port de France, ou à un blocus dans un port d'Espagne. Le commodore Elliott vient de hisser son pavillon sur la frégate la *Constitution* pour aller dans la Méditerranée. »

## ANGLETERRE.

Londres, le 7 mars. — Il y a eu aujourd'hui une réunion au département des affaires étrangères, de deux à trois cent membres de la chambre des communes. Sir R. Peel, le duc de Wellington et la plupart des autres ministres y furent présents. La réunion avait été convoquée par une circulaire de sir R. Peel.

Le *Standard* dit que cette réunion avait pour objet les intérêts de l'agriculture. On y a délibéré sur la marche à suivre dans la discussion qui doit avoir lieu prochainement sur l'opportunité d'abolir ou de réduire la taxe sur la drèche. Nous avons des motifs pour croire, dit ce journal, que les explications de sir R. Peel ont été tout à fait satisfaisantes pour les membres qui se trouvaient présents, et qu'ils ont conclu unanimement que, quoique l'abolition de cette taxe fut désirable et dût être réclamée sans embarrasser les affaires du pays, il est nécessaire, pour le moment, de ne pas s'immiscer dans le plan de finances du gouvernement.

Un grand dîner sera donné aujourd'hui par les directeurs de la compagnie des Indes orientales, à l'occasion de la nomination du nouveau gouverneur-général, lord Heytesbury. Les ministres en relation avec les affaires des Indes y seront présents.

Le *Courrier* pense qu'il est impossible que le ministère survive au 23 mars, jour où MM. Russell et Ward présenteront leur motion relative à l'église d'Irlande.

On écrit de New-Yorck, le 7 février, que la chambre des représentants, après une discussion fort animée, a renvoyé, à la demande du président, les pièces qu'il a communiquées à la chambre, au comité des affaires étrangères.

Dans la séance d'hier, de la chambre des pairs, le duc de Wellington en réponse à une interpellation du comte de Roden, a dit que l'intention du gouvernement était de proposer à la chambre des communes de plus grandes améliorations à l'enseignement en Irlande que celles qui l'ont été pendant la dernière session.

Dans la séance du même jour, de la chambre des communes, lord Ebrington a annoncé qu'il présenterait un bill tendant à amender son bill sur les voies et moyens adopté dans la dernière session.

M. Ward a annoncé qu'il retirerait la motion qu'il comptait faire relativement à l'église d'Irlande et qu'il appuyerait la résolution que proposerait sir John Russell.

Le marquis de Chandos a répondu à une interpellation, qu'il était résolu à proposer mardi une motion tendant au rejet de la taxe sur la drèche.

Sir Robert Peel a refusé de répondre aux questions de M. O'Connell relatives aux intentions du gouvernement.

M. Hume a annoncé qu'il ferait une motion tendant à ne voter les voies et moyens que pour 6 mois.

Une vive discussion a eu lieu au sujet d'une motion de M. Sheil qui demandait communication de certaines pièces relatives à la légalité des sociétés orangistes.

M. Shaw a rappelé les discours prononcés, en Irlande, par M. O'Connell, et dans lesquels, dit-il, il représentait les catholiques qui ne partageaient pas son opinion comme méritant d'être assassinés.

Il a été rappelé à l'ordre à la demande de M. O'Connell.

M. Shaw a expliqué ensuite sa pensée en rappelant ce que l'honorable membre a dit aux élections de Kerry, et plusieurs autres faits que M. O'Connell a déclarés être entièrement supposés.

M. O'Connell a annoncé que le 27 mars il ferait une motion tendant à faire déclarer que les sociétés orangistes sont illégales et doivent être supprimées.

Dans la séance de la chambre des communes du 6 mars, les articles additionnels au quadruple traité d'alliance ont été déposés sur le bureau.

## FRANCE.

Paris, le 9 mars. — La question ministérielle n'a pas fait un pas. Le maréchal Soult, depuis deux jours, a deux fois abandonné et repris sa tâche. Le roi s'est bien gardé de lui refuser l'amnistie dont il faisait une question de cabinet; mais il lui a imposé la présence de M. Persil dans le conseil, et M. Persil, cet élément indispensable du nouveau ministère, s'est déclaré irrésistiblement contre l'amnistie.

Ce matin, on a successivement colporté deux listes de ministres : l'une Soult et l'autre de Broglie. Plus tard, à la chambre, quoiqu'il n'y eut pas de séance, des députés étaient réunis en assez grand nombre, et on assurait que rien n'était fait ni même en train; quoique le colonel G... apportât la nouvelle de la réconciliation du roi et de M. de Broglie, et que d'autre part, le proche parent d'un illustre maréchal le représentât comme occupé à l'instant même à constituer son cabinet.

À la bourse, on a colporté trente ou quarante ministères différents.

Quatre heures. — On dit en bourse que M. de Broglie est nommé président du conseil, et que tous les doctrinaires restent. Ce dénouement ne serait pas plus étonnant que tous ceux dont nous sommes menacés; toutefois, je ne vous l'annonce que comme un bruit de bourse. (Corresp. particulière.)

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Nous savons qu'il est difficile de former un ministère; il y a dans la majorité plusieurs nuances qu'il faut essayer de satisfaire; il y a des ambitions rivales à concilier; c'est une œuvre hérissée d'obstacles et d'embarras; elle demande beaucoup d'habileté, beaucoup de prudence, beaucoup de ménagements; nous ne nous étonnons donc pas des lenteurs d'une pareille œuvre; mais si nous ne sommes point étonnés, nous sommes profondément affligés en voyant le danger d'une situation si bizarre, et nous croyons que le danger s'aggrave à mesure que les heures et les jours s'écoulent.

« La chambre, en renvoyant à mercredi prochain, les interpellations que nécessite l'étrange état du gouvernement, a fait preuve de respect

pour la prérogative royale; elle n'a voulu intervenir en rien dans ses choix; elle n'a voulu gêner en rien la liberté de ses décisions. Nous l'en remercions.

« Mais si la chambre des députés a bien fait de différer les interpellations, quelques personnes mettent en doute si elle a aussi bien fait d'ajourner ses séances jusqu'à mercredi. Le plus grand inconvénient, c'est que la chambre, qui n'a sur le choix des ministres aucun droit exprès et formel, qui à cet égard qu'une influence indirecte, mais qui l'a incontestablement, n'a point d'occasion de l'exercer; c'est qu'elle ne peut pas suivre et observer les diverses combinaisons, et faire à leur sujet les remarques qu'il y a lieu de faire.

« Voilà dans quel sens nous regrettons l'interruption des séances de la chambre. Maintenant qui accuser de cette interruption? quelle portion de la chambre en est coupable? Supposé même que cela pût servir à quelque chose, nous serions fort embarrassés de savoir qui il faut accuser; car tout le monde a voulu cette interruption, l'opposition aussi bien que la majorité. Il semble que quand le pouvoir ministériel est au concours, comme il l'est maintenant, les candidatures que cet état de chose provoque s'accordent toutes pour se taire; singulière façon de faire valoir ses droits, convenons-en, dans un gouvernement de publicité et où, selon nous, les portefeuilles se gagnent et se perdent à la tribune. Cette dérogation aux habitudes et aux règles de notre gouvernement suffit seule pour nous indiquer quel dérangement d'idées a déjà amené cette situation inconcevable que nous ne saurions trop déplorer. »

Il a fait un vent aujourd'hui qui renversait les femmes sur les quais, les boulevards et les ponts. Les bateliers ont été occupés toute la journée sur le fleuve à repêcher les chapeaux qui y avaient été jetés par le vent.

— On lit dans un journal de Paris :

« Nous avons sous les yeux cinq lettres dans lesquelles le rédacteur en chef de la *Tribune* prie et supplie le comité pour la liberté de la presse patriote de venir au secours de ce journal. »

— La cour d'assises, dans son audience du 6, a condamné, par défaut M. Rouen, gérant du *National* de 1834 à un an de prison et à dix mille francs d'amende, comme coupable du délit d'offense à la personne du roi.

— Des 5,800 volontaires parisiens qui débarquèrent en 1831, en Afrique, il n'en reste plus que deux ou trois cents.

— Une lettre de la Martinique porte que dans la nuit du 20 à 21 octobre dernier un ouragan a causé des dommages terribles. La Dominique est entièrement ravagée. Il ne reste plus ni cannes ni caffiers sur pied. A peu près toutes les maisons ont été renversées. Plus de cent personnes ont péri.

M\*\*\*, banquier de Paris, avait passé la nuit au bal de l'Opéra, lorsqu'à son retour il s'aperçut qu'il manquait chez lui trois choses : sa femme d'abord, puis son caissier et sa caisse; il faisait assez peu de cas des deux premiers articles, mais il tenait essentiellement au troisième. Quelques indications recueillies à la hâte le mettent sur les traces des fugitifs, il demande des chevaux et se fait conduire au Havre, où il arrive vers minuit; il descend à l'hôtel de\*\*\*, sur le Grand Quai, s'informe au maître de la maison des voyageurs qui sont chez lui, et apprend que, par une heureuse circonstance, les deux personnes qu'il est venu chercher habitent l'appartement voisin de celui que le hasard vient de lui assigner, et que le lendemain ils doivent partir pour les Etats-Unis. M\*\*\* ne perd pas de temps, requiert

l'assistance de son hôte et d'un homme de confiance, et se fait conduire à la chambre où dorment les deux coupables.

Eveillés par le tapage que fait à leur porte le visiteur nocturne, le caissier ne trouve rien de mieux à faire que de l'ouvrir et de se jeter aux pieds de son patron, dont il a reconnu la voix, en le priant d'épargner celle qui repose dans l'alcôve qu'il vient de quitter. « Mais comment, mon cher Frédéric, vous n'y pensez pas, relevez-vous; ce n'est pas ma femme que je viens chercher, c'est ma caisse, lui dit-il à l'oreille. » Frédéric court à son secrétaire, en retire un portefeuille qu'il remet à M<sup>me</sup>. Celui-ci le prend, en fait l'inventaire, et remettant au caissier 10,000 francs en billets de banque : « Mon cher ami, lui dit-il, voilà pour le service que vous me rendez en me débarrassant d'une femme qui a si vite oublié ses devoirs. Vous pouvez partir demain pour New-York; je n'y mets qu'une condition, c'est que vous allez sur-le-champ me signer ce billet, dont voici le contenu : « Je, etc., reconnais avoir reçu de M<sup>me</sup> la somme de dix mille francs pour mes frais de voyage et ceux de M<sup>me</sup> aux Etats-Unis d'Amérique. » Frédéric signa, le patron ferma la porte, fit mettre des chevaux à sa chaise, et ne resta que quinze minutes au Havre. (Revue.)

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

On vient de découvrir à Cadix une grande conspiration carliste par suite de l'arrestation à San Fernando d'un chef des factieux qui avait osé lever l'étendard de la révolte dans cette province. En conséquence, beaucoup de personnages de distinction ont été arrêtés, notamment le brigadier don N. Ugarte, commandant du presidio correctionnel. Il paraît que le plan des conjurés était de s'emparer, de concert avec une expédition commandée par le fameux Moreno, du château de St. Sébastien et de proclamer ensuite Charles V avec le secours de 1200 prisonniers, parmi lesquels se trouvent 400 factieux.

#### BELGIQUE.

##### BRUXELLES, LE 10 MARS.

Une assemblée générale des fabricans de l'industrie cotonnière de la ville de Bruxelles et de ses faubourgs, a eu lieu lundi 9 courant. Elle a nommé séance tenante une commission de six membres à l'effet de se mettre en rapport avec la commission d'enquête et de lui donner tous les éclaircissemens dont elle pourrait avoir besoin. Cette commission a mandat de faire, au nom de tous, toutes les démarches nécessaires pour obtenir enfin un résultat favorable à leurs justes plaintes.

— D'après des renseignemens que nous avons tout lieu de croire exacts, le ministre devait, il y a 2 ou 3 semaines, faire à la chambre des représentans la demande d'un crédit extraordinaire pour les fortifications qu'il est question d'élever sur notre frontière du nord, et surtout pour l'établissement d'une nouvelle ville militaire (Léopold-stad) qui doit être construite à Zammel (en Campine). On ne sait si la demande est ajournée. (Union.)

— La note suivante a été adressée au *Mercur* Belge :

« Le *Mercur* belge s'est trompé, dans son article du 6 mars, en supposant que les actionnaires de la Banque territoriale avaient demandé l'autorisation royale. Cette démarche a été faite à leur insu par deux des administrateurs. Il y a eu déjà à cet égard une protestation adressée au comité-général, et un très grand nombre d'actionnaires se proposent de la renouveler à l'assemblée du 13 de ce mois, se fondant sur ce que ni les statuts, ni le règlement organique, ni l'acte constitutif de la société ne font aucune mention de cette autorisation, en faisant cette demande, ils ont agi en dehors du mandat qui leur était confié, et que l'assemblée n'a point à délibérer sur un fait qui lui est étranger.

» La question sera soumise de savoir si l'administration n'est pas passible de dommages-intérêts ? »

#### CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 10 mars. — M. Bosquet, dont les pouvoirs ont été reconnus hier, est admis à prêter serment.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le second vote de la loi communale.

La discussion est reprise sur les amendemens proposés au n° 3 de l'art. 4 relatif aux conditions d'éligibilité pour les fils d'électeurs ou de mères veuves.

Après un débat peu important, la chambre adopte l'amendement de M. Dubus. Il est ainsi conçu : « Les fils d'électeurs ou de veuves sont éligibles en justifiant que leur père ou leur mère paie le cens électoral exigé pour la commune où se fait l'élection, pourvu qu'ils remplissent les autres conditions d'éligibilité. »

M. Rogier demande la suppression du n° 4 qui consiste à empêcher que l'on puisse être membre de deux conseils communaux. Il fait remarquer qu'il peut être nécessaire qu'un homme qui a des intérêts égaux dans deux communes, puisse être appelé à faire partie des deux conseils. D'ailleurs ce cas sera fort rare, puisqu'il ne peut avoir lieu que pour les communes au-dessous de 4000 habitans. Cette proposition n'est pas adoptée.

L'art. 4 est ensuite définitivement adopté.

L'art. 3 ne donne lieu à aucune discussion.

L'art. 6 a été adopté en ces termes : « Le roi nomme le bourgmestre; il le choisit dans le sein du conseil. »

M. le ministre de l'intérieur propose l'amendement suivant : « Néanmoins, il peut pour des motifs graves, le nommer hors du conseil parmi les éligibles. »

M. Seron propose un amendement ainsi conçu : « Le bourgmestre est élu directement par l'assemblée des électeurs de la commune. »

M. le ministre de l'intérieur. Je pense que la proposition de M. Seron doit être repoussée par la question préalable, attendu que l'article tel qu'il a été adopté se trouve conforme à la proposition primitive du gouvernement. Si du reste, je demande la question préalable, ce n'est pas que je craigne que cet amendement ait beaucoup de chances de succès; car la chambre se rappellera que pareille proposition a été écartée lors de la première discussion, par une forte majorité.

Une longue discussion s'engage sur la question préalable et sur l'interprétation de l'art. 45 du règlement.

M. Gontebien reproche au ministre d'avoir lancé la question préalable et de faire perdre beaucoup de temps; depuis deux heures que l'on discute, on aurait déjà fini de parler sur le fonds et sur les amendemens.

M. Ernst, ministre de la justice : C'est à tort que l'honorable préopinant nous accuse de faire perdre du temps : notre intention a été au contraire de l'abréger. Pour qu'un amendement puisse être soumis au second vote, il faut de deux choses l'une, ou qu'il n'ait pas été déjà rejeté au premier vote, ou qu'il soit motivé sur le rejet d'un article, ou sur l'adoption d'un amendement. Or, il s'agit ici d'un amendement rejeté, sur lequel on ne peut jamais revenir.

Après un court débat sur la clôture, la question préalable est mise aux voix par appel nominal et adoptée par 50 voix contre 23.

M. de Robaulx et Seron proposent un amendement qui consiste à ajouter à la fin de l'art. les mots : « Sur une liste de trois candidats présentée par ce corps. »

M. Dechamps dans un discours assez étendu s'attache à critiquer les principes émis lors du premier vote par M. Ernst et Devaux, et pense qu'il vaudrait mieux laisser plus de latitude aux communes pour la nomination des échevins et des membres du conseil communal, mais que par contre il faudrait laisser au roi plus de latitude pour la répression, et lui accorder le droit de révocation et même de dissolution. (De toutes parts : à demain !)

##### LIEGE; LE 11 MARS.

L'*Observateur* de Vienne du 2 mars, contient des détails intéressans sur les derniers momens de l'empereur d'Autriche, en voici un extrait :

« A minuit, S. M. témoigna le désir de voir une dernière fois ses enfans et ses frères. Ils vinrent à l'instant. Le moribond, après leur avoir donné sa bénédiction, leva les mains au ciel et leur dit d'une voix attendrie : Je vous conjure, mes enfans, qui me voyez mourir, de vous ressouvenir de ce moment; soyez pieux, vivez toujours en bonne union, et Dieu vous bénira. Après avoir proféré ces paroles, avec beaucoup d'efforts, l'empereur tomba dans une grande faiblesse, et tous les témoins de cette scène douloureuse se retirèrent. Revenu à lui, il manifesta le désir de voir l'archiduc Palatin; il s'entre tint avec lui pendant dix minutes, qui semblaient lui être accordées par la providence pour porter au cœur de l'archiduc un vif amour pour la prospérité de la Hongrie. Bientôt arriva l'agonie; on ouvrit les portes de la chambre du malade, afin que d'après les anciennes coutumes, toute la cour put assister aux derniers momens de l'empereur.

« La nouvelle de cet événement a fait sur les habitans de Vienne une telle impression, qu'à l'instant tout divertissement a cessé spontanément.

« La famille impériale est en ce moment ras-

semblée ici, à l'exception de S. M. l'archiduchesse Marie-Louise et de l'archiduc Renier, qu'on attend d'un moment à l'autre. »

La même feuille ajoute, par forme d'observation, qu'aucun changement n'est à craindre ni sous le rapport administratif, ni sous celui de la haute politique; qu'au contraire, tout donne l'espoir le plus fondé que l'empereur Ferdinand fera tous ses efforts pour conserver la paix et la tranquillité en Europe.

Voici quelques renseignemens sur le successeur de François I<sup>er</sup>, empereur d'Autriche :

« Ferdinand, fils aîné de François I<sup>er</sup> et de sa seconde épouse, Marie Thérèse, fille du roi Ferdinand de Naples, est né le 13 avril 1793 à Vienne. Sa constitution d'abord faible donnait lieu à bien des craintes et empêcha de le destiner à l'état militaire; mais plus tard il a joui d'une meilleure santé. Son père aussi, qui avait plutôt l'air d'un enfant lorsqu'à l'âge de 21 ans il fut couronné comme l'empereur de Rome, n'avait acquis plus de force qu'à un âge fort avancé.

« Le prince Ferdinand reçut d'abord pour précepteur le baron Carnea Steffano, gentilhomme des côtes de l'Adriatique, et qui avait la réputation d'être bon antiquaire et linguiste. Ce précepteur fut écarté de sa place en avril 1807, au jour de la mort de l'impératrice Thérèse, et, à ce qu'on assure, d'après sa dernière volonté. On le remplaça par le baron d'Erberg, qui devint fou, et ensuite par le feld-maréchal Bellegarde, qui céda la place au comte Hoyes, aide-de-camp du prince impérial.

« Après le rétablissement de la paix en 1815, le prince voyagea en France, en Italie, en Suisse, et dans la plupart des provinces de l'empire autrichien. Dans ces dernières excursions, il s'acquit une popularité qui semblait vivement contrarier le prince de Metternich. Plus tard, en 1829, il excita un grand enthousiasme à Vienne en se distinguant par son zèle lors de l'inondation des faubourgs.

« Par suite de l'opposition que manifestaient les magnats hongrois contre les empiétemens de l'Autriche et la violation de la constitution, la cour impériale crut devoir renouveler un usage plusieurs fois suivi par la maison de Hapsbourg, de faire couronner le fils, du vivant de son père, comme roi de Hongrie. Ferdinand V (car Ferdinand IV, frère aîné de Léopold I<sup>er</sup>, était mort avant son père Ferdinand III) fut donc couronné en 1830, à Presbourg, en présence de la diète de Hongrie, et il eut depuis ce temps le titre de jeune roi (*junger könig*), sans prendre part aux affaires du gouvernement.

« Le 12 février 1831, Ferdinand se maria avec la princesse Caroline-Mariane, fille du roi Victor-Emmanuel de Sardaigne et de l'archiduchesse Thérèse d'Autriche, sœur du duc de Modène.

« En août 1832, François Reindl, capitaine hors de service, ayant demandé au jeune roi une somme d'argent que celui-ci ne voulut pas accorder en entier, tira sur lui, à Bade, près de Vienne, un coup de pistolet qui l'effleura légèrement à l'épaule.

« Le prince, aidé de M. Keess, conseiller du gouvernement, a fondé un cabinet de technologie, et s'est beaucoup occupé de l'étude de l'héraldique. »

Par arrêté du 7 mars, le sieur Bertrand (F. J. W.), capitaine de la compagnie de cavalerie de la garde civique de Liège, est nommé chef de l'état-major du commandant en chef de la garde civique de la même ville, avec le rang de lieutenant-colonel.

— Par arrêté royal du 4 même mois, le sieur Grosfils-Gérard (P. H.), est nommé membre suppléant du conseil de milice de Verviers pour la levée de 1835, en remplacement du sieur Davignon, démissionnaire.

— La banque n'effectue plus, depuis quelque temps, aucun paiement qu'en pièces de dix florins au millésime de 1832 et 1833. Le roi Guillaume aurait-il l'intention de gratifier ses anciens sujets de son or de nouvel aloi ? Il circule à cet égard différens bruits qu'il importe d'éclaircir. (Belge.)

l'occasion d'une nouvelle tentative de vol un journal affirme qu'il y a à Bruxelles, ou dans les environs, près de 1600 forçats libérés et repris de justice de tous les pays, sans autres moyens d'existence que le produit de leurs brigandages.

— On mande de Louvain, 8 mars :

Depuis quelques jours, les rues de notre ville sont remplies, vers le soir, d'une foule plus nombreuse que celle que l'on remarque les autres fois. Depuis quelques jours aussi, Louvain possède ce qu'elle n'a jamais eu, un spectacle nouveau pour ses habitants; en un mot, les rues viennent d'être éclairées par le gaz. Chacun admire la pureté et la blancheur éclatante de sa flamme. Mais ce que l'on admire le plus, c'est la célérité avec laquelle l'entrepreneur, M. Lecocq, a doté notre ville d'un établissement aussi utile. Il y a à peine six mois que les travaux sont commencés, et déjà la plus grande partie de la ville, le plus grand nombre de magasins, etc., sont éclairés par cette belle lumière.

— On lit dans le *Standard* :

Un bâtiment, qui a fait voile d'Alexandrie le 23 janvier, apporte la nouvelle de l'entrée d'une flotille russe, composée de quatre vaisseaux de ligne dans l'Archipel. L'amirauté de Malte, en a dit-on, transmis la nouvelle à Londres.

Il paraît donc constant qu'une flotille russe a franchi les Dardanelles et s'avance dans la Méditerranée. On ignore le but de cette expédition, qui n'est peut-être, après tout, qu'une promenade.

— On lit dans la *Feuille d'Ostende* :

Depuis le premier du courant, nous avons presque continuellement de la tempête; les vents se portent tantôt nord-ouest, tantôt sud-ouest, mais retournent toujours à l'ouest; nous avons eu dans la soirée du 4, des éclairs et des coups de tonnerre terribles mêlés d'une forte grêle. On dit que le 6 au matin un navire prussien aurait sombré sous voile, entre Nieuport et Furnes, et que sa carcasse a été jetée à la côte.

Un grand canot monté de trois hommes, sortant presque tous les jours du port pour mettre leurs cordages à hameçons avec appâts aux grandes raies et aux cabillauds, et ne s'éloignant, pour quelques heures, que tout au plus à la distance d'une lieue en mer, est sorti du port dans la matinée du premier courant, pendant qu'il tombait de la neige, et n'a plus reparu. On craint la perte de ces malheureux pêcheurs, qui, par une atmosphère obscurcie par la neige, dépourvus de boussole, et par un vent froid et impétueux, auront pris une direction opposée à la côte.

Le bruit court cependant qu'ils sont débarqués dans l'île de Walcheren.

La galiotte belge *Frederycka*, capitaine Vandekerckhove, sortie le 2 courant de notre port en destination pour Londres, se trouvait encore le 4, par vent contraire, à l'ouest de Dunkerque, à vingt-trois brasses d'eau, lorsqu'à dix heures et demie du soir, par un vent violent de l'O.-N.-O., elle fut abordée par un trois-mâts qui lui cassa d'abord son beaupré et ensuite son mât de misaine ainsi que tous ses bastingages; s'en étant débarrassé on coupa toutes les manœuvres qui auraient pu menacer la galiotte.

On remplaça le mat par d'autres bois ronds, faisant, autant que possible, route pour revenir à Ostende. Par les secours d'une chaloupe de pêche et d'un pilote, qui vint, le 5, à trois heures de relevée, à bord, le bâtiment est rentré au port et ne fait point d'eau. Le capitaine Vandekerckhove croit que les trois-mâts doit avoir eu également de grands avaries.

— On lit dans la *Gazette de Fribourg* du 3 de ce mois : « Les bruits répandus depuis plusieurs jours relativement à l'envoi de troupes aux frontières de Suisse paraissent se confirmer. Du moins on prend éventuellement à cet égard les dispositions nécessaires; ici par exemple on a requis par ordre suprême notre bureau d'arrondissement municipal et communal de tenir prêtes à tout événement 90 voitures attelées chacune de 4 chevaux. Déjà Offenbourg, assure-t-on, en a préparé le même nombre de manière que dans un lieu quelcon-

que où des forces militaires seront jugées nécessaires on y transportera les troupes en toute hâte par le moyen de ces voitures. »

Plusieurs professeurs, jurisconsultes et banquiers, proposent dans un journal de Copenhague, de former des réunions qui travailleraient contre ceux qui agiraient contrairement à l'esprit d'une sage liberté de la presse.

M. Cochrane vient de passer un marché avec le gouvernement français pour fournir des bateaux à vapeur qui feront le trajet entre Marseille, Gênes, Livourne, Naples, Malte, Athènes, la Syrie, Smyrne et Constantinople.

Un rapport du ministère français aux chambres, porte le nombre des réfugiés qui reçoivent des secours à 5,428, y compris les femmes et les enfants. Ils se répartissent en 4 Espagnols, 708 Italiens et 4,716 Polonais. La somme allouée au budget pour leur alimentation s'élève à 2,840,265, ce qui équivaut à 525 fr. environ par personne annuellement.

Dans une réunion des actionnaires du tunnel de la Tamise tenue à la taverne de la cité de Londres. H. Hawes, président, a donné avis que l'ancien gouvernement avait mis dans les mains des directeurs une somme suffisante, d'après les calculs de l'entrepreneur, pour compléter les travaux. Le rapport des directeurs a été lu; il dit que 247,000 livres sterl. en bons de l'échiquier doivent être avancés à la compagnie comme garantie de sa propriété. Le rapport de M. Brunel a paru très satisfaisant. Les opérations continuent pour compléter le tunnel. La partie terminée est maintenant bien assurée. M. Brunel exprime, dans son rapport, l'espoir que le tunnel se terminera sans difficulté.

Le cardinal Joseph Albani, qui est mort le 3 décembre dernier, a ordonné par son testament que ses biens, qui montent ensemble à 609 mille écus romains (3 millions 105,000 fr. environ) fussent dévolus, moitié au Saint-Siège, moitié pour être employés en œuvres pieuses. Seulement il en a réservé l'usufruit à son frère, le prince Philippe Albani.

Dans la maison mortuaire de Munich, un enfant âgé de deux ans, au moment où on le cherchait pour l'enterrer a été trouvé assis dans son cercueil et jouant gaîment avec les fleurs dont on avait orné son prétendu cadavre, sans paraître s'inquiéter de tout ce qui l'entourait. L'enfant a demandé qu'on le ramenât chez sa mère.

#### ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES DE BRUXELLES.

##### Extrait de la séance du 7 mars.

M. Quetelet communique une lettre qui lui a été adressée par M. Whewell, membre de la Société royale de Londres, pour l'engager à demander au gouvernement de concourir avec l'Angleterre et les autres pays éclairés de l'Europe; à faire entreprendre des observations suivies sur les marées. « Jose me flatter, dit le savant anglais, que votre gouvernement ne restera pas en arrière quand il s'agit de faire avancer la science et spécialement l'astronomie qui, est aujourd'hui l'orgueil et la gloire des nations les plus avancées. Long temps, dans chaque partie de l'Europe, l'on a considéré les progrès de l'astronomie comme une dette nationale, mais nos connaissances sur les marées n'ont pas participé à l'élan donné aux autres branches de l'astronomie. L'instant est venu de réparer cette omission, et c'est aux nations maritimes qu'il appartient surtout d'établir des observations dans ce but. Nous aurons bientôt une chaîne d'observations sur les marées le long des côtes de l'Europe, et il serait bien pénible pour les géomètres, de trouver une solution de continuité dans cette chaîne sur les côtes de la Belgique. » M. Quetelet fait connaître ensuite les travaux nombreux d'observations qui ont été entrepris dans ces derniers temps, en Angleterre, pour répandre plus de jour sur la théorie des marées, et insiste sur la convenance et sur l'utilité qu'il y aurait pour la Belgique à s'associer à un pareil système d'observations.

Tout ce qui est relatif à la connaissance de nos côtes a été extrêmement négligé parmi nous, comme tout ce qui tient en général aux sciences d'observation. Les hommes instruits de ce pays et de l'étranger s'accordent à élever des plaintes à ce sujet, et il serait d'autant plus urgent de remédier au mal que l'état actuel des choses peut nuire à nos relations maritimes et faire envisager nos côtes comme étant mal connues et peu sûres.

M. Dumortier communique une carte qu'il a construite sur les degrés comparatifs des températures des mois de l'année pour différents lieux.

Les ouvrages manuscrits qui ont été présentés ou lus sont les suivants :

3<sup>e</sup> partie de la Revue des insectes de la famille des carnassiers de la Belgique, par M. Wesmael. — 2<sup>e</sup> partie du Mémoire

de M. Morren, sur l'émigration du papillon du pommier (*Persica*) en 1834. — Note de M. Plateau sur une particularité que présente sa pupille de pouvoir se dilater et contracter à volonté. — Mémoire de M. van Mons, sur une particularité dans la manière dont se font les combinaisons par le pyrophore. — Notice historique sur le botaniste François Antoine Roncel, par M. Morren. — Mémoire sur le mythe de Dédale considéré par rapport à l'origine de l'art grec, par M. Roulez, professeur d'antiquités à la faculté libre des sciences de l'université de Gand. — M. Carnoy, major de la garde civique de Venloo, a fait parvenir à l'Académie un dragonneau vivant qu'il a rencontré dans un ruisseau des environs de cette ville. Cette séance a été terminée par la nomination de deux membres dans la classe des lettres, M. Belpain d'Anvers et M. Graugagnage, conseiller à la cour de Liège. Ces nominations qui ont été faites à l'unanimité doivent être soumises à l'agrément du roi.

#### SPECTACLE.

##### BÉNÉFICE DE M<sup>me</sup> PRÉVOST.

On annonce pour vendredi prochain la représentation au bénéfice de Mme. Prévost : c'est avec un véritable plaisir que nous faisons un appel à tous les amateurs de spectacle, pour les engager à assister à cette soirée. Depuis longtemps le talent de notre *prima dona*, comme cantatrice et comme comédienne, est apprécié, ainsi qu'il devait l'être, par un public connaisseur; aussi ne doutons-nous pas qu'en cette circonstance, il ne s'empresse d'acquitter la dette de reconnaissance qu'il a contractée envers une aimable actrice, qui a contribué pour une si grande part à ses plaisirs d'hiver.

Au reste, nous félicitons Mme. Prévost sur la composition du spectacle, un opéra nouveau et *Gustave III*! C'est plus qu'il n'en fallait pour lui assurer une chambre complète; car, après six représentations, *Gustave* est loin d'avoir épuisé la curiosité publique. Aujourd'hui, d'ailleurs, ce sont nos bons voisins de Verviers, de Huy, de Herve, etc., etc., qui accourent en foule pour jouir des magnificences du *Bal masqué* et se repaître de la charmante musique d'Auber. Tout promet donc que cette représentation sera très-brillante et la recette fructueuse pour la bénéficiaire.

#### VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins, revu leur avis du 20 août 1834, par lequel les personnes qui ont payé leur quote-part dans l'emprunt dit des (notables) en 1830, ont été invitées à se présenter munis des récépissés de versement, au bureau du receveur de la ville, à l'effet d'être remboursés de leurs avances.

Un certain nombre de contribuables n'ayant pas encore réclamés ce remboursement, on les prévient qu'ils peuvent se rendre chez ledit receveur jusqu'au 15 mai prochain, porteurs des quittances qui leur ont été délivrées.

Ceux d'entre les contribuables qui se trouveraient dans l'impossibilité de produire les quittances qui leur ont été délivrées, peuvent également se présenter au bureau du receveur où ils prendront connaissance des instructions que l'administration municipale lui a transmises, pour parvenir à un remboursement régulier.

Les bourgmestre et échevins informent les contribuables que les rôles de la contribution foncière des quartiers du Nord et de l'Ouest sont rendus exécutoires et remis au percepteur, chargé d'en opérer le recouvrement.

Les bourgmestre et échevins, portent à la connaissance du public que la vente du terrain de l'Etoile, annoncée le 6 de ce mois, et qui devait avoir lieu le 14, est postposée. L'autre avis feront connaître ultérieurement le jour au quel il sera procédé.

A l'Hôtel de Ville, le 9 mars 1835.

Par le collège, le secrétaire, DEMANÿ.  
Le président du collège, Louis JAMME.

#### ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 10 Mars.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 4 femmes, savoir : Françoise Artus, âgée de 68 ans, journalière, faubourg d'Amercœur, veuve de Jean Closson. — Pierre Joseph Hansotte, âgé de 35 ans, ouvrier coutelier, derrière Sainte Catherine, célibataire. — Marie Joseph Zéguers, âgée de 83 ans, tricoteuse, béguinage Saint-Christophe, veuve de Paul François Henri. — Anne Schlumberger, âgée de 54 ans, institutrice, quai d'Avroy, veuve de Pierre Richard. — Anne Joseph Clément, âgée de 46 ans, sans profession, à Grievné, épouse de Jean Chantraine. — Josephine Aimée Lafontaine, âgée de 30 ans, sans profession, faubourg Ste. Marguerite.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Judi 12 mars, 6<sup>e</sup> représentation du 7<sup>e</sup> mois d'abonnement, *l'Estocq ou l'intrigue et l'amour*, opéra comique en trois actes, à grand spectacle, de M. Scribe, musique de M. Auber, suivi par *une Passion*, vaudeville en un acte, de M. Varin. Le spectacle commencera par *Louis XI*, tragédie de M. Casimir Delavigne.

Vendredi 13 mars, abonnement généralement suspendu, au bénéfice de Mme. Prévost, la septième représentation de *GUSTAVE III*, ou le *Bal Masqué*, grand opéra historique en cinq actes et à grand spectacle. La première représentation de la *Sentinelles perdus*, opéra nouveau en un acte, par M. St. Georges, musique de M. Riffaut.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**VENTE  
D'UN BEAU MOBILIER.**

JEUDI 12 MARS 1835 et jours suivants, à deux heures de relevée, il sera procédé dans la maison mortuaire place Saint Paul, n° 527, à la VENTE publique du BEAU MOBILIER délaissé par feu Mlle. L. de BOSSY, et consistant en tables, chaises, canapés, lit en bois d'acajou, glaces, pendules, candélabres, argenterie, batterie de cuisine, très-beau linge de table, etc. On peut voir ce mobilier tous les jours de dix heures à midi. 987

E. DEJAER-DEBOEUR, négociant, sous la Petite Tour, n° 65, au Chapeau d'Or, voulant se défaire de son commerce, prévient le public qu'il vendra au-dessous du prix de facture les marchandises ci-après détaillées; savoir: draps castorines, draps zéphirs, mérinos napolitains, bombazettes, flanelles, couvertures en laine et autres, moutonnes, jupes en laine, schals, fichus, cravattes, foulards, étoffes pour gilets-Idem pour pantalon, toiles blanches et bleues, schirtings blanches et bleues, cotons imprimés et autres, matras, marcelines, siamoises, cotonnettes, coutils, perçals, mousselines, mouchoirs, piloux, linges de table, et quantité d'autres articles trop long à détailler.

**AVIS POUR MM. LES AMATEURS  
DE CHEVAUX.**

M. HILGERS, marchand de chevaux, à l'honneur d'annoncer qu'il est arrivé avec un grand transport de beaux chevaux de voiture de selle et de tilbury, au Chariot de Brabant, chez DUBOIS, faubourg Ste. Marguerite. 37

La V<sup>e</sup> CHARLES, née DENEUMOLIN, place St. Denis; n° 743, vient de recevoir une forte partie de FROMAGE de Hollande et GRUYÈRE Suisse. 226

**MANUFACTURE**

DE

**PAPIERS PEINTS,**

RUE SOUVERAIN-PONT, N° 315.

L. LHOEST a reçu, des principales fabriques étrangères, des PAPIERS PEINTS en tous genres. — Il tient aussi un assortiment considérable de papiers peints de sa fabrique, le tout à des prix modérés. 51

L'ADJUDICATION de la MAISON n° 533, rue Saint-Séverin, ayant été infirmée, il y sera procédé de nouveau le 23 mars courant, à 11 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, avec lequel on peut traiter de gré à gré, avant le jour de la vente. 44

**VENTE IRREVOCABLE PAR ACTIONS  
DU  
CHATEAU DE HUTTELDORF,  
PRÈS DE VIENNE,  
ET DE LA**

**SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN, ENILLYRIE.  
LE TIRAGE SE FERA DÉFINITIVEMENT LE 2 AVRIL 1835.**

Avec l'autorisation de S. M. l'empereur d'Autriche, les propriétés suivantes seront aliénées par actions et délivrées aux gagnans libres de dette et d'hypothèques: 1) le magnifique CHATEAU DE HUTTELDORF, situé à une lieue de capitale, et ses dépendances en parc, jardins, forêts, biens fonds et établissemens ruraux; mise à prix: 550,000 florins. 2) La grande SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN en Illyrie, consistant en château, parc, champs, bois, dîmes féodales, métairies, auberges, juridiction patrimoniale, droit de noblesse, etc., évaluée à 250,000 florins. 3) La BELLE TERRE de KOSCHEHUBE en Carniole. 4) Une précieuse COLLECTION DE TABLEAUX en huile de bons maîtres. 5) Un complet SERVICE DE TABLE EN ARGENTERIE, fabriqué à neuf dans le dernier goût, d'une valeur de fl. (5,000). 6) Une élégante TOILETTE DE DAMES en or et argent, d'une valeur de fl. 18,000, avec une coupe et un cadeau de 400 ducats. Il y a en outre 22,000 gains accessoires de fl. 32,500, 10,000, 6,000, 4,500, 4,000, etc., se montant ensemble à un million 112,750 florins.

Le tirage se fera définitivement et irrévocablement à Vienne, le 2 avril 1835, sous la garantie du gouvernement.

**PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.**

Sur six actions prises ensemble une action prime se délivre gratis. Ces actions primes, qui sont de couleur différente, gagneront forcément au moins 5 florins, et concourent tant à la généralité du tirage, qu'à un tirage spécial pour elles de 1002 primes de 13,088 Ducats. En signalant de nouveau à l'attention du public les avantages essentiels inhérens à ces actions prime, le soussigné croit devoir engager les personnes qui voudront être certaines de jouir de tous les avantages attachés à cette vente, à lui adresser directement leurs ordres, qu'il s'empressera d'exécuter avec zèle et exactitude. Le prospectus français, contenant tous les renseignemens ultérieurs, est fourni sans frais par le soussigné. Le paiement des actions pourra se faire en traite sur une ville de commerce, ou sur disposition après réception des actions. La liste officielle des actions gagnantes, sera adressée franche de port aux actionnaires à l'étranger et au bureau de ce journal. Les personnes qui désireront prendre des actions ou de recevoir le prospectus, sont priées d'écrire directement à

Henri REINGANUM, banquier et receveur général à FRANCFORT sur Mein.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

P. S. On peut également se procurer par M<sup>r</sup>. Reinganum des actions de toutes les autres ventes annoncées dans les journaux. 858

**AVIS.**

On peut se procurer des prospectus et actions de la grande VENTE DU CHATEAU DE HUTTELDORF qui aura lieu irrévocablement le

2 AVRIL PROCHAIN,

Chez M. HUBERT, confiseur, rue de l'Université, au 2<sup>e</sup> étage, où l'on donnera tous les renseignemens désirables. 860

La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra, le mercredi 8 avril 1835, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, en adjudication publique au rabais sur simples soumissions cachetées, la fourniture des SOULIERS nécessaires à ses établissemens

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir tous les jours, de 9 heures à midi, le cahier des charges. 50

A LOUER de suite une belle MAISON avec un grand jardin garni d'arbres fruitiers, située près de la CHAPELLE de Noble Hay et à un quart de lieue de Herve, propre à un RENTIER ou à un COMMERÇANT quelconque à cause de ses belles caves et de ses beaux greniers et de sa position agréable. S'adresser à M. FAGARD à la ferme à BEYNE, ou à M. de LOGNAY, à Thimister. 47

**A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.**

1<sup>o</sup> UNE PIÈCE de terre, située en la commune de Liers en lieu dit Filomé, contenant sept verges grandes, tenant à Louis Maghin, à Fouarge, de Liers et à la fabrique de Voltem, tenue en location par le sieur Louis Maghin, de Voltem.

2<sup>o</sup> UNE PIÈCE de TERRE, située en la commune de Voltem, en lieu dit Filomé, contenant douze verges grandes, tenant à Louis Maghin, à Renard de Fexhe-Sluis et à Nicolas Malaise, tenue en location par la veuve Jean Renson Beaujean de Voltem.

S'adresser à M<sup>e</sup> Alp. CLERMONT, avoué, près la cour d'appel de Liège, rue place St. Pierre, n° 24. 981

**A SURENCHÉRIR D'UN 20<sup>e</sup>,**

Jusqu'inclus le 20 de ce mois à midi, devant le notaire PAQUE;

1<sup>o</sup> UNE FERME avec bons bâtimens d'exploitation, quartier de maître, fontainé et 9 bonniers 61 perches de jardin et prairie, située aux Couves, commune de Clermont adjudgée au prix de 2400 francs en sus de deux rentes important ensemble 25 frs. 21 centimes.

2<sup>o</sup> SEPT RENTES formant 36 francs 33 centimes et deux muids 4 setiers 2 quarts, adjudgées à 1,370 francs.

3<sup>o</sup> Une PIÈCE DE TERRE de 32 perches 55 aunes, située Alhorre, commune de Jemeppe, détenue par Joseph Dessau, adjudgée au prix de 1,650 frs.

4<sup>o</sup> LE SEPTIÈME de 116, 1164 et 1128 dans une carrière, située à Fiemalle Grande, dite Carrière aux Brassines, adjudgée à 250 frs.

S'adresser, pour plus amples renseignemens, audit notaire PAQUE, rue Souverain Pont, à Liège. 12

**VENTE CONSIDÉRABLE**

DE

**BOIS SCIÉS,  
A AHIN.**

SAMEDI 14 MARS 1835, à une heure précise de relevée, VENTE dans le chantier du sieur Stassart, à Ahin, de 100 mille PIEDS au moins de BOIS de CHÈNE sciés, consistant en planches et quartiers de toute longueur, depuis 8 jusqu'à 22 pieds, terrasses, véres, fonçures, posselets, douves, raves, et autres marchandises.

8 à 10 mille pieds de belles PLANCHES et lattes de BOIS BLANCS.

2000 pieds de planches et quartier de SAPIN.

La plupart de ces marchandises sont propres à être employées de suite, ayant été sciés depuis nombre d'années.

A six mois de CRÉDIT moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 40

**GRANDES VENTES  
DE FUTAIE.**

Le 16 MARS 1835, au bois des Arches Dandennes, commune d'Andennes, de toute la FUTAIE croissant sur 30 bonniers dudit bois. Cette Futaie consistant en chênes et hêtres de toute espèce sera VENDUE en une séance. On commencera à 10 heures précises. 943

**COMMERCE.**

Fonds anglais du 7 mars. — Cons., 94 3/4 0/0. — belge, 100 0/0. holland., 56 1/4. Portug., 92 3/8. Esp. cortès 59 3/4.

Bourse de Paris, du 9 mars. — Rentes, 5 1/2, 106 3/4 fin cour., 107 05. — Rentes, 3 p. c. 79 55, fin cour., 79 80. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 96 25, fin cour., 96 40. — Emprunt Guebhard, 47 1/8, fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 47 1/4, fin cour., 00 00. — Trois p. c., 28 5/8, fin cour., 00 00. — Différée, 00 0/0. — Cortès, 47 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti, 000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 000 0/0, fin cour., 000 0/0. — Empr. romain, 98 1/4, fin cour., 98 3/8. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00.

Bourse d'Amsterdam du 9 mars. — Dette active 55 1/2. — Dito, 5 1/2, 101 5/16 0. — Dito différée, 4 5/16 0. — Bill de chance 25 1/16. — Syndi. d'amor. 95 1/16. — Dito, 3 1/2 1/2, 79 15/16. (Contrib. de guerre, 100 1/16. Bill, du tré., 6 1/2, 00 0/0. — Société de comm. 105 15/16. — Rus. de et comp. 103 3/4. — Dito 1828 et 1829, 104 0/0. — C. de H. 1831, 1833 98 7/8. — Dito ins. an gr. liv. 70 1/16. Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Dan m. à Lond., 00 0/0. — Rente franc. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 000 0/0. — Dito d'Amst., 48 1/8. — Dito à Londr., 3 1/2, 27 13/16. — Dito à Paris, 00 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 46 3/8. — Bons cortès à Lond. 47 15/16. — Coupons d'Esp. cortès, 00 0/0. — Vienne actions de la banq., 0000. — Mégaliques, 99 0/0. — Act. Rot. 1<sup>re</sup> levée, 00 00. — Dito 2<sup>e</sup> levée, 000. — Lots de Pologne, 127 1/2 00. — Naples falcon. 00 00. — Dito à Londres, 85. — Brésiliens, 00 0/0 00. — Grecs 000. — Lots Prussiens 114 0/0.

**Bourse d'Anvers du 10 mars.**

Changés.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	3/8 0/0 perte		
Londres.	12 07 1/2	A 42	A
Paris.	47 3/8.	47	46 7/8.
Francfort.	36 1/4	35 7/8.	A 00 0/0
Hambourg.	35 1/2	A 35 1/4	

Escompte à 4 1/2.

Effets publics Belges. — Dette active, 104 1/2 A. — Idem différée, 44 1/2 A. — Oblig. de l'ent p. 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 101 P 0/0. — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 00. Idem diff., 000 00. Obligat. synd. 89 A et 97 0/0 0/0. — Espagne. Gueb., 47 A 00 0/0 0/0. Idem perp. Paris, 5 p. c., 27 1/2 0/0. Idem perp Amsterdam, 48 1/8 1/4 A. — Idem diff., 16 5/8 17 1/8 et P.

**MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.**

Environ 3000 balles café St. Domingue, de 33 à 34 cts consommation.  
3500 balles café Brésil, de 32 à 34 1/4 cents consommation.  
800 balles café Sumatra, de 30 1/4 à 30 3/4 c. consommation.  
150 balles café Batavia blanchâtre, à 39 1/4 c. consommation.

Bourse de Bruxelles, du 10 mars. — Belgique. Dette active, 54 00 A. Emprunt de 24 mill., 100 3/4 P. Actions de la société générale (5) 715 A 0/0. Société de comm. de cette ville, 109 3/4 A. Banque de Belgique (5) 109 3/4 P. — Hollande. Dette active, 55 0/0 0. — Espagne. Guebhard, 47 1/4 P. Perpétuelle Anvers 4 p. 1/2 0. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 48 1/8 A. Idem Paris 3 p. 1/2, 27 1/2 P. Cortès à Londres, 48 1/4 P. Dette différée, 16 1/2 A.

**MARCHÉ DE HASSELT, du 10 mars.**

From. Phécit., 15-25 — Seigle, 9 60 — Orge, 8 30 — Sarrasin, 8 04. — Avoine, 6 40 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Bcurre, kilog. — 1 40.

H. Lignac, impdu Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.